

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoît, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoît à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**SPL La Fabrique Métropolitaine - Désignation du Président Directeur Général,
du vice-président, et du représentant à l'Assemblée Générale - Approbation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0770 du 25 Novembre 2011 le Conseil de Communauté a approuvé les projets de statuts d'une Société Publique Locale ayant vocation à intervenir en matière d'aménagement ainsi que sa participation au capital de la société à hauteur de 1 186 000 €, le reste du capital devant être souscrit par les communes composant la Communauté urbaine de Bordeaux.

Par délibération n°2011/0860 du 16 décembre 2011, le Conseil de Communauté a approuvé le nom la SPL (« La Fabrique Métropolitaine de la Communauté urbaine de Bordeaux » (FM³)).

Par délibération n°2014/0193 du 25 avril 2014, le Conseil de Communauté a désigné, conformément à l'article 15 des statuts qui fixe les modalités de désignation des représentants des collectivités territoriales ou de leur groupement au conseil d'administration, et dans la mesure où la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au capital lui permet d'avoir 10 sièges d'administrateurs sur les 18, les représentants suivants :

- Jacques MANGON,
- Alain CAZABONNE,
- Bernard JUNCA,
- Michel LABARDIN,
- Michel DUCHENE,
- Christine BOST,
- Isabelle BOUDINEAU,
- Martine JARDINE,
- Anne-Marie TOURNEPICHE,
- Gérard CHAUSSET.

Aujourd'hui conformément à la réglementation en vigueur et à l'article 20 des statuts il vous est proposé d'autoriser :

- Monsieur Jacques MANGON à être élu Président Directeur Général de la société par le conseil d'administration,
- Monsieur Bernard JUNCA à accepter les fonctions de Vice-Président de la société,
- Monsieur Jacques MANGON à représenter, à l'Assemblée Générale de la société, la Communauté urbaine de Bordeaux.

En application de l'article 25 des statuts « Rémunération des dirigeants » il est précisé que les mandats d'administrateur ou de Président Directeur Général ne sont pas rémunérés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi 2010-559 du 28 Mai 2010 instaurant les sociétés publiques locales (SPL),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1531-1 relatif aux sociétés publiques locales (SPL),

VU la délibération n°2011/0770 du Conseil communautaire du 25 Novembre 2011,

VU la délibération n°2011/0860 du 16 décembre 2011,

VU la délibération n°2014/193 du 25 avril 2014,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE suite à la désignation des représentants de la Communauté urbaine de Bordeaux au sein de son Conseil d'administration, il y a lieu d'autoriser :

- Monsieur Jacques MANGON à exercer les missions de Président Directeur Général,
- Monsieur Bernard JUNCA à accepter les fonctions de Vice-Président,
- Monsieur Jacques MANGON à représenter la Communauté urbaine de Bordeaux à l'Assemblée Générale de la société,

et de définir les modalités de rémunération de ces mandats.

DECIDE

Article 1 : Monsieur Jacques MANGON est autorisé à présenter au conseil d'administration de la société la candidature de la CUB (personne morale) à la présidence et est autorisé à accepter les fonctions de Directeur Général de la société.

Article 2 : Monsieur Bernard JUNCA est autorisé à présenter au conseil d'administration de la société la candidature de la CUB (personne morale) à la vice-présidence et est autorisé à accepter les fonctions de Vice-Président de la société.

Article 3 : Monsieur Jacques MANGON est autorisé à représenter, à l'Assemblée Générale de la société, la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 4 : Les mandats d'administrateur ou de Président Directeur Général ne donnent lieu à aucune rémunération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2014

M. MICHEL DUCHENE